

Campagne de fin d'année du secours catholique

l'appel à la solidarité

A partir du 18 novembre et jusqu'au 31 décembre le Secours Catholique-Caritas France lance sa grande collecte annuelle. Les dons recueillis financeront ses actions auprès des plus démunis.

Cette campagne de collecte nationale est une occasion pour le Secours Catholique de faire connaître au grand public les actions qu'il mène avec les personnes vivant des situations de pauvreté en France et dans le monde.

Le Secours Catholique à la rencontre du grand public !

Du 18 novembre au 31 décembre, les bénévoles du Secours Catholique seront présents dans des centres commerciaux, des marchés et différents lieux publics afin de faire découvrir leurs actions à travers des témoignages, des animations et des rencontres.



L'association, d'utilité publique, ouverte à tous, sans distinction d'origine ou de confession, accueille chaque jour avec ses 68 200 bénévoles, des personnes en situation de précarité. Ensemble, ils travaillent à construire des projets et des solutions pour permettre une société plus juste et solidaire. En Loire-Atlantique, ce sont près de 1463 bénévoles répartis dans 38 équipes locales qui font vivre 39 lieux d'entraide et groupes de convivialité et accompagnent au quotidien près de 8473 personnes seules et familles précarisées en partenariat étroit avec les services sociaux et les institutions.

Vous souhaitez soutenir les actions du Secours Catholique ? www.secours-catholique.org

Par courrier : 3 chemin de la Censive du Tertre
CS 72242 - 44322 Nantes Cedex 3

Visite de M. le Sous-Préfet à Casson

Le 12 juillet dernier, Monsieur SAADALLAH, Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaubriant, était à Casson.

Sa visite aura été l'occasion d'évoquer un certain nombre de sujets communaux : transport, subventions, financement de l'Etat et de la CAF, pharmacie, projet médical, intercommunalité, urbanisme, ...

Les échanges entre la commune et les services de l'Etat sont réguliers, et il est important d'entretenir cette relation de confiance.

Ce rendez-vous s'est poursuivi par la visite de l'entreprise ITOS Mesure, située rue des Ardillaux, et de la Maison Médicale, située rue du Galichet (photo). Les élus ont eu l'occasion de rappeler à M. le Sous-Préfet, l'importance de l'implantation d'une pharmacie à Casson, afin de pérenniser l'activité médicale existante. Cette implantation n'est pour le moment, pas autorisée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) car la commune



de Casson n'a pas atteint le seuil de 2500 habitants, alors même qu'un pharmacien est actuellement prêt à s'installer dans les locaux attenants au pôle médical, en transférant son officine. Les élus comptent sur l'intervention du Sous-Préfet afin de permettre cette installation, dans les meilleurs délais.



LETTRE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CASSON

Réalisation : Commission Communication Armelle Bossis, Ségolène Briand, Arnaud Dousset, Claudia Houssais et Franck Le Gal

Responsable de la publication : Philippe Euzénat

Directeur de la publication : Claudia Houssais

Tirage : 950 exemplaires

Conception et impression : Val pg / 02 40 75 22 77 / www.val-pg.fr

Compteur LINKY

La commune a été informée, par ENEDIS, du calendrier de déploiement du compteur LINKY sur le territoire. Ainsi, nous vous communiquons les éléments vous expliquant en quoi consiste ce nouveau compteur ;

La commune n'a pas à intervenir dans ce déploiement. Si les compteurs sont historiquement la propriété des communes, la plupart d'entre elles ont transféré la compétence du réseau électrique au profit d'une structure intercommunale. C'est le cas pour notre commune, comme pour la plupart des collectivités de Loire Atlantique, la compétence est exercée par le SYDELA.

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Linky arrive bientôt dans votre commune

Pose dans la commune de Casson à partir de janvier 2019

Pourquoi le compteur Linky ?
Linky est un nouveau compteur électrique communicant. Il s'inscrit dans le contexte global de la transition énergétique : faire des économies d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de CO2.
Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution d'électricité encore plus souple et pilotable (Smart Grids), dont le compteur Linky est l'un des éléments incontournables.
Jusqu'en 2021, 35 millions de compteurs seront donc installés dans l'ensemble des foyers français.

Le nouveau compteur Linky prend la place de l'ancien

Si sa taille est identique à celle de votre compteur actuel, le nouveau compteur, il se pose ne vous seront facturés.

Partenaire ENEDIS L'entreprise de pose du compteur mandatée par Enedis est reconnaissable par le logo ci-contre.

Pour plus d'informations :
www.enedis.fr
ou 0 800 054 659 (gratuit)

Quels sont les avantages pour les clients ?

De nouveaux services

- Relèves de vos consommations automatiques et quotidiennes
- Interventions à distance, plus rapides, moins coûteuses et sans rendez-vous

Une meilleure connaissance de votre consommation pour une meilleure maîtrise

- Un accès à vos données de consommation sur un portail personnel et sécurisé
- Une facturation sur consommation réelle rendue possible

Un service client renforcé

- Diagnostic des pannes facilité pour un dépannage plus rapide

Vœux 2019

La municipalité vous convie aux traditionnels vœux du Maire le vendredi 11 janvier à 19h00 à la salle municipale de CASSON.



PLUI

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va définir les grandes orientations d'aménagement du territoire en allant vers la réduction de la consommation de l'espace. Il va déterminer, à la place des PLU communaux, les possibilités de construction sur les 12 communes d'Erdre & Gesvres.

Plutôt que de juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, il permettra de coordonner, d'harmoniser et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques de développement. Il définira ainsi les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) des particuliers, professionnels ou organismes publics.

Après plusieurs mois de travail, nous arrivons au terme de son élaboration. L'arrêt du PLUI en conseil communautaire est prévu le 14 novembre 2018.

Il y aura ensuite une période de 3 mois pour que les Personnes Publiques Associées émettent leur avis.

Elle sera suivie de l'enquête publique, durant laquelle chaque citoyen pourra s'exprimer lors des permanences en communes ;

L'approbation du PLUI est quant à elle prévue fin 2019.

Pour rappel le PLUI doit être compatible avec les grandes invariants du Scot*, à savoir : pérenniser 32 000 ha de zones agricoles, diminuer de 35 % la consommation d'espace, produire 530 logements au maximum par an, dont 50 % dans l'enveloppe urbaine et 50% en extension, et enfin renforcer l'attractivité économique du territoire.

* Schéma de Cohérence Territoriale

Numérotation des villages

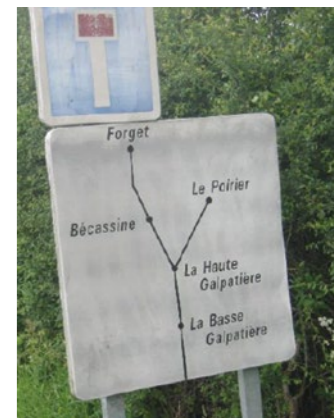
La seconde partie de la numérotation des villages est terminée. Elle concerne les villages situés à l'est de la commune.

Pour les personnes concernées, vous allez recevoir dans les prochains jours un courrier avec votre nouvelle numérotation.

Pour rappel, cette numérotation permettra de faciliter le travail de la poste, EDF, pompiers, gendarmerie ou encore Samu afin de gagner en efficacité et rapidité lors de leurs interventions à votre domicile.

Mais encore faut-il apposer son numéro une fois que vous êtes destinataire. La mairie se charge de l'achat des plaques numérotées. Elles seront disponibles en mairie au mois de décembre.

Une permanence aura lieu en mairie le samedi matin 8 Décembre.



Nouveauté

Une nouvelle infirmière libérale vous accueillera les **mardis et vendredis de 7h à 8h15 avec ou sans RDV** au sein de la maison médicale située au 2 rue du Galichet. Mathilde DELATTRE remplacera également Karine Bourdon les vendredis et samedis pour les visites à domicile. ▶



Pas de collectes

le jeudi 1^{er} novembre

En raison du jour férié, il n'y a pas de collectes (sacs jaunes et ordures ménagères) le jeudi 1er novembre. Les collectes du 1^{er} novembre et du jour suivant, le vendredi 2 novembre, sont décalées au lendemain.

Retrouvez les prochains jours fériés sur votre calendrier de collecte ou consultez le calendrier de collecte sur www.cceg.fr.

NB : les déchèteries sont également fermées les jours fériés. ▶



agenda

Novembre

03 – Bricolages de Noël - APEL

Du 5 au 10 novembre - Semaine Bleue

06 – Don du sang - Les Touches

25 – Loto - Grandchamp des Fontaines - Grandchamp Arts Martiaux

Décembre

01 – Marché de Noël - APEL

19 – Goûter concert - EMI

21 – Arbre de Noël - Grandchamp Arts Martiaux

22 – Spectacle de Noël - Bibliothèque

Janvier

11 – Galette des rois - APEL

11 – Vœux de la Municipalité

Projet de développement de service

Depuis plusieurs mois, la municipalité travaille avec des porteurs de projets, afin d'améliorer et accroître les services de proximité pour les habitants. A cet effet, la commune a signé un compromis de vente pour 2 parcelles, d'environ 400m² chacune, au sud du lotissement de la Chênaie, en vue d'y voir s'implanter :

- Un cabinet de kinésithérapeutes. Il s'agira du déménagement de l'activité exercée par François BALAO et Marie BEZIER, actuellement implantés à proximité de la place de l'église. Leur local actuel, dont ils sont locataires, ne leur permet pas de développer et pérenniser leur patientèle, tant les besoins sont croissants sur la commune, sans envisager une nouvelle implantation. C'est le sens du programme, afin qu'il puisse y avoir, à terme, 4 kinésithérapeutes au sein de ce nouveau bâtiment.

- Une crèche de 12 places, qui permettra d'offrir aux parents une nouvelle solution de garde pour leurs enfants. En effet, actuellement dans la commune, le seul mode de garde régulier existant est celui d'avoir recours aux assistantes maternelles. Ce système est efficace et performant, mais au regard des nombreuses demandes, il est important d'offrir aux parents, une alternative, comme mode de garde régulier.

Ce projet a été voté à l'unanimité au Conseil Municipal, et a fait l'objet d'une présentation, en réunion publique à destination des habitants du lotissement de la Chênaie.

La municipalité porte ce plan avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination, tant son objet représente une plus-value importante pour les habitants, en qualité de vie et en accès aux services de proximité.

Il convient d'informer les cassonnais que ce projet fait l'objet aujourd'hui de plusieurs recours juridiques, déposés par 2 habitants, portant sur la décision de la municipalité de diviser les parcelles, et sur les permis de construire déposés pour le cabinet de kinésithérapie, et pour la crèche.

Ces recours ne remettent absolument pas en cause le projet, mais la mise en œuvre opérationnelle de l'arrivée de la crèche, et le déplacement du cabinet de kinés ne seront pas au service des cassonnais dans l'immédiat.

La municipalité poursuit son ambition d'accompagner les services sur la commune, au profit des habitants. ▶

Voisins vigilants

Le 7 juillet 2018, une nouvelle communauté de Voisins Vigilants et Solidaires a été créée au lotissement de la Prairie à Casson.

Si vous souhaitez savoir comment évolue le mouvement des Voisins Vigilants et Solidaires dans votre commune et comment encadrer / soutenir ce dernier, contactez son président Thierry Chicha

Email: mairie@voisinsvigilants.org ▶



Jardins des Lagunes



Ce samedi 29 septembre 2018, Sylvain JACQUIN, animateur de l'EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et naturelle) nous a enseigné l'art de préparer son potager de façon naturelle. Les participants ont appris la culture en lasagne et que chaque plante a un rôle dans le jardin. Même les soi-disant «mauvaises herbes» ont leur importance !

Les produits phytosanitaires utilisés dans le jardinage sont loin d'être sans danger pour l'environnement. Ce sont les mêmes

molécules utilisées par les professionnels dont l'utilisation est soumise à des règles très strictes. Les produits chimiques causent des problèmes environnementaux, notamment sur la pollution de l'eau mais aussi de l'air, du sol et impactent négativement sur la biodiversité. Les produits phytosanitaires entraînent aussi des problèmes de santé publique. On peut tous agir à notre niveau en supprimant l'utilisation de ces produits et en adoptant le jardinage au naturel.

C'est pourquoi la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le mercredi 22/07/15, **interdit pour les particuliers**, la vente en libre-service des produits phytosanitaires depuis le 01/01/2017 qu'il sera interdit d'utiliser **à partir du 01/01/2019**.

Alors pourquoi ne pas commencer tout de suite à changer ses pratiques ?

Pour cette raison, l'EDENN accompagne les particuliers qui le souhaitent dans l'optimisation de leurs pratiques de jardinage avec la charte habitants.

Plus d'infos sur le site :

<http://www.edenn.fr/eau/jardinage-naturel/> ▶

